

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés sans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 10 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 37 — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

M. Von der Heydt, ministre des finances de Prusse, qui insiste toujours auprès du comte de Bismark pour réaliser de sérieuses économies dans tous les chapitres du budget, a eu à cet effet d'assez vifs entretiens avec le général de Roon, ministre de la guerre, pour qu'une réduction sérieuse eût lieu dans l'effectif de l'armée prussienne. — Le gouvernement a décidé que 19 hommes par compagnie seraient renvoyés dans leurs foyers à la fin de septembre ou au commencement d'octobre.

Le discours royal de clôture du parlement douanier termine en exprimant le vœu que cette session a contribué comme la précédente à consolider le lien qui rattache tous les pays allemands. Le discours de clôture du Reichstag a été entièrement consacré aux affaires intérieures et n'a touché en rien aux affaires politiques.

La Gazette de Vienne se dit autorisée à dénoncer comme mensongères et malveillantes les allégations de plusieurs journaux autrichiens et étrangers, relatives à la situation prétendument délicate des finances hongroises. Elle ajoute que l'administration des finances de Hongrie espère, au contraire, que les dépenses courantes de l'année pourront être couvertes par les impôts indirects, comme en 1867 et 1868. En outre, les recettes provenant du produit des impôts et autres recettes du budget hongrois donneront, pour l'année courante, un résultat éminemment favorable.

On rattache l'arrivée du général Klapka à Paris aux négociations engagées dans la capitale au sujet de l'établissement du réseau ottoman qui doit se souder aux chemins autrichiens. — Le cabinet de Pesth, sans s'opposer au tracé dont il s'agit, le trouverait peu favorable à la sécurité de la Hongrie et songerait dès à présent à établir une ligne tout à la fois stratégique et commerciale et servant mieux à ses propres intérêts.

Le *Movimento* de Gênes, organe radical, annonce que plusieurs citoyens, parmi lesquels Stefano Canzio et Antonio Mosso, ont été arrêtés le 22 à la suite de perquisitions domiciliaires opérées chez eux.

Un arrêté du préfet dissout l'association dite des *Reduci patrie battaglie* (vétérants des guerres nationales.)

Florence, 23 juin. — Le bulletin de la santé de la duchesse d'Aoste porte que l'état de Son Altesse s'est légèrement amélioré.

Une dépêche du ministre de l'intérieur, adressée aux préfets, constate qu'hier soir, à Gênes, plusieurs attroupements, du sein desquels sont partis quelques cris séditieux, ont été dissous sans qu'il ait été besoin de recourir à la force armée.

A Naples et à Bergame, on a signalé plusieurs manifestations séditieuses, mais l'emploi de la force n'a pas été nécessaire.

Le reste du royaume est tranquille.

On écrit de Rome, le 22 juin :

Contrairement à l'assertion d'une dépêche de la frontière romaine, publiée par les jour-

naux italiens, l'opinion générale à Rome est que le gouvernement français n'est nullement hostile au concile. D'ailleurs, aucune puissance n'a encore manifesté à la cour de Rome ses sentiments à ce sujet. En conséquence, la nouvelle donnée par le *Mémorial diplomatique* d'ouvertures qui auraient été faites au pape par le marquis de Banneville est inexacte.

On mande de Madrid, le 23 juin, soir :

Cortès. — Les droits de succession en ligne directe sont abolis; en ligne collatérale, ils sont considérablement réduits. Les droits sur la transmission des propriétés mobilières et immobilières sont abaissés à 1 1/3 0/0. L'article 5 est adopté. — La séance continue.

On croit que le budget des dépenses sera discuté au commencement de juillet et que la Chambre s'ajournera ensuite jusqu'en octobre.

La grande assemblée nationale qui a été ouverte le 22 juin à Kragonievatz (Serbie) va s'occuper des modifications importantes à apporter à la Constitution nationale. Il n'existe pour ainsi dire aucun parti politique dans la principauté, il est donc très-présumable que ce que décideront les députés de la *Shouptchina* sera ratifié par le peuple.

Durant le voyage que vient d'accomplir le jeune prince Milano dans l'intérieur du pays, Son Altesse a recueilli partout les témoignages enthousiastes de respect et de dévouement du peuple serbe pour la dynastie des Obrenovitch dont il est l'unique rejeton.

Le ministère de la guerre ottoman s'occupe en ce moment d'élaborer un règlement relatif

à l'admission des chrétiens dans l'armée. La Sublime-Porte, en adoptant cette réforme, donne une nouvelle preuve aux puissances européennes de son bon vouloir à persévérer dans la voie progressive dans laquelle elle désire marcher.

Presque tous les Etats de l'Europe ont successivement signé avec le ministre des affaires étrangères à Constantinople, le protocole relatif aux droits de possession en Turquie. Cette mesure, due à l'initiative de l'ex-ministre Fuad-Pacha, va attirer sur le territoire de l'empire un concours d'entreprises qui contribueront puissamment au développement de la richesse publique.

On pense généralement que le séjour que doit faire à Constantinople le khédive, en quittant la Russie et avant de rentrer en Egypte, calmera les susceptibilités que le voyage qu'il vient d'accomplir en Europe a pu susciter dans l'entourage du sultan.

D'après un avis émanant du secrétariat général de la Compagnie du Canal de Suez, l'inauguration officielle du passage entre les deux mers aura lieu irrévocablement le 17 novembre.

« Les navires de commerce ou d'Etat qui porteront les visiteurs seront affranchis de tous droits de passage. Ils devront être rendus au plus tard le 16 novembre à Port-Saïd. Ils passeront le canal de Port-Saïd au lac Timsah le 17, séjourneront le 18 devant Ismailia, où le khédive donnera une fête, et le 19, ils traverseront les lacs Amers pour entrer dans la mer Rouge. »

## FEUILLETON.

8

## LA FILLE AU COUPEUR DE PAILLE,

Par RAOUL DE NAVARY.

(Suite.)

Quand Aubin venait la rejoindre, ce qui était plus rare, les jeunes gens ne causaient plus comme autrefois. Ils se regardaient à peine. Parfois ils cessaient de se tutoyer.

Puis ils s'étonnaient d'eux-mêmes.

Quand ils s'étaient dit :

« Bonjour, Armelle !

— Bonjour, Aubin ! »

Ils en avaient pour une heure de rêveries vagues.

Aubin cherchait des fleurs dans l'herbe, les jetait dans le tablier d'Armelle et s'enfuyait.

Alors il allait sur le bord du ruisseau, à l'ombre du grand saule, et, la tête dans ses mains, il pleurait...

Un soir d'hiver il neigeait. Armelle ramenait les bêtes des champs. Le vent soufflait avec violence, les branches craquaient. La jeune fille retenait avec peine le capuchon de sa mante et marchait en trébuchant, aveuglée par des tourbillons de neige.

L'aboiement sourd de Labrie l'avertit d'un danger.

Elle jeta un regard autour d'elle. Les moutons pressés les uns contre les autres, la tête baissée, frissonnaient moins de froid que de terreur...

Elle vit flamboyer quelque chose dans l'ombre, à quelques pas...

Armelle tomba sur les genoux, incapable d'appeler ni de s'enfuir.

Les prunelles ardentes s'approchaient... Il lui semblait que cette flamme sanguinaire l'attirait... Puis elle vit d'autres ombres noires pareilles à de grands chiens hideux, hérissés. Les moutons tremblèrent plus fort, Labrie fit un bond prodigieux et assaillit une des bêtes sauvages, l'autre fondit sur Armelle...

La jeune fille se sentit étouffée... une haleine brûlante lui souffla au visage... Elle eut la conscience d'une lutte qui se passait autour d'elle; puis tout vacilla dans sa tête, et quand elle reprit un peu connaissance, les gens de la ferme tenant des falots étaient agenouillés sur la neige et tentaient de la soulever.

Sur le sol il y avait une mare de sang...

A côté, le cadavre d'un loup étranglé !

« Tais-toi, dit Marthe, je te raconterai tout ! »

Quand elle entra dans la salle de la ferme, Aubin, pâle, accablé, s'appuyait des deux coudes sur la table.

Yves avait le front entouré d'un mouchoir, et la

main ensanglantée...

« Mon Dieu ! dit Armelle, il y a eu un malheur.

— Il y a eu un loup ! deux loups ! dit brusquement le fils aîné.

— Tu as manqué d'être dévorée ! ajouta Marthe.

— Yves m'a sauvé la vie ?...

— Non, j'ai tué le loup.

— Mais, puisque le loup m'aurait dévorée...

— Et quand je vous aurais sauvé la vie ! dit le jeune homme avec emportement, qu'est-ce que ça prouverait ?

— Ça prouverait, dit lentement Armelle en se dirigeant vers lui, que vous aimez un brin la petite sœur que Marthe vous a donnée... On ne peut rien faire de plus que de donner sa vie.

— C'est selon, répliqua Yves. On donne aisément non pas sa vie, mais sa mort, si vous voulez, par vouloir, parce qu'on aime, ou parce qu'on hait, ou parce qu'on est bête... ça se voit ;... mais sacrifier sa vie, toute sa vie, jour par jour, heure par heure, c'est autre chose.

— C'est plus doux, dit Armelle.

— Tenez, reprit Yves, vous vous jetteriez bien dans un incendie ou sous la roue d'un moulin pour sauver Daniel de trépas ou de damnation ?

— Oh ! sans hésiter.

— Mais consentiriez-vous à vivre avec lui, près de

lui, sans le quitter jamais ?... à le voir jaloux de vos soins, de votre tendresse ?... à demeurer tyrannisé volontairement par lui, tandis qu'il vous serait facile d'exister paisible et tranquille dans une autre maison ?

— J'accepterais cette existence.

— Ce serait un enfer !

— Non, un martyre !

— Mais quand rien ne force ?

— Il y a le devoir, Yves.

— Et vous immoleriez tout au devoir ?

— Tout, Yves... Mais reprit-elle, votre main n'est point pansée, le sang a traversé les linges... laissez-moi faire... » Elle enleva le mouchoir avec précaution, lava une blessure profonde qui devait horriblement faire souffrir le rude garçon; puis elle appliqua de la charpie, l'entoura de bandes de toile, et fit tout cela avec une légèreté, une patience, une grâce qui bouleversèrent Yves.

« Vous ne me haïssez plus ? demanda Armelle d'une voix d'ange.

— M'aimez-vous donc, vous ?

— Oui, je vous aime bien, Yves.

— Ah ! vous m'aimez ?... Bien ! cela signifie que vous ne m'aimez pas.

— Yves, que voulez-vous dire ?

— Rien ! Si : je vous déteste toujours, plus que

On mande de Londres, qu'on espère généralement que la Chambre haute discutera tous les articles du bill de M. Gladstone, relatif à l'Eglise d'Irlande, avec le même esprit pratique dont elle a donné des preuves, en votant la seconde lecture de cet important document. Il est donc très-probable que si la session suit sa marche régulière, elle pourra être close dans les premiers jours du mois d'août au plus tard. Le contraire aura lieu, si les lords apportent dans le comité de tels changements dans le bill que ces amendements soulèvent des incidents et des discussions dont il serait fort difficile de fixer l'issue.

Un télégramme de New-York, du 23 juin, dit que la direction du Trésor calcule que la diminution de la dette publique sera, pour le mois courant, de 6 millions de dollars, et que l'excédant des recettes sur les dépenses pour l'année fiscale qui finit le 30 juin atteindra 30 millions.

#### LA GRÈVE DES MINEURS.

La grève des mineurs du bassin de la Loire tire heureusement à sa fin, et les travaux seront, selon toute probabilité, repris partout sous peu de jours.

Mardi, rapporte le *Mémorial de la Loire*, une quarantaine d'ouvriers mineurs allaient travailler au puits de la Chazotte, lorsque deux individus sont venus à leur rencontre et les ont empêchés de reprendre leur besogne. Nous croyons savoir que ces deux personnages ont été arrêtés dans la journée.

Le lendemain, un autre groupe, mais cette fois plus nombreux, car il s'élevait de 60 à 80, s'est de nouveau présenté à la même mine, décidé à s'y occuper. Grâce aux mesures prises, les ouvriers qui le composaient n'ont pas été intimidés; ils sont descendus dans les galeries et y ont travaillé toute la journée.

On espérait à Saint-Etienne que les mineurs du Montcel reprendraient leurs travaux le 24.

Le mouvement est donné. Nous avons tout lieu de croire qu'il se généralisera promptement.

#### On lit dans le *Peuple* :

La dépêche suivante nous est envoyée par celui de nos rédacteurs qui assiste aux manœuvres du camp de Châlons :

Camp de Châlons, 24 juin.

Aujourd'hui, anniversaire de la bataille de Solferino, tous les anciens soldats d'Italie, officiers en tête, sont venus devant le quartier impérial et ont été présentés à l'Empereur par le maréchal Bazaine, qui a prononcé quelques paroles. L'Empereur a répondu :

« Soldats,

» Je suis bien aise de voir que vous n'avez pas oublié la grande cause pour laquelle nous

avons combattu il y a dix années. Conservez toujours dans votre cœur le souvenir des combats de vos pères et de ceux auxquels vous avez assisté; car l'histoire de nos guerres c'est l'histoire des progrès de la civilisation. Vous maintiendrez ainsi l'esprit militaire nécessaire à un grand peuple: l'esprit militaire, c'est le triomphe des nobles passions sur les passions vulgaires; c'est la fidélité au drapeau, le dévouement à la patrie. Continuez comme par le passé, et vous serez toujours les dignes fils de la grande nation. »

L'Empereur s'est entretenu ensuite avec plusieurs vieux soldats, dont il a accueilli les demandes avec sa bonté ordinaire. Demain vendredi, s'il n'y a pas contre-ordre, revue d'honneur le matin, et départ du camp à une heure.

Pour les articles non signés : P. GODER.

### Nouvelles Diverses.

Le comte Walewski a quitté Paris. Il se rend à son poste, à l'ambassade de France à Londres.

— Le *Courrier de Saône-et-Loire* donne des détails sur un incendie qui a jeté la désolation dans la commune de Charnay.

Trente-et-un bâtiments ont été dévorés par les flammes; vingt-quatre ménages sont sans asile. Une femme de quatre-vingts ans et un enfant de dix-huit mois auraient péri dans ce sinistre. Le bétail perdu est en quantité considérable (quarante-cinq têtes environ). Les pertes dépasseraient 100,000 fr.

La rumeur publique attribue à la malveillance cet incendie, qui serait le sixième depuis cinq mois à Charnay.

— Il y a une huitaine de jours, la ménagerie située tout au bout du champ-de-foire d'Orléans disparaissait comme par enchantement. On l'avait vue encore la veille au soir. Le lendemain, il n'en restait plus trace. Bêtes et gens, tous étaient partis.

Cela ressemblait fort à une fuite. Mais quelle pouvait en être la cause?

On chercha, on s'enquit et on finit par découvrir qu'un drame épouvantable s'était accompli dans la ménagerie. Les forains s'étaient sauvés avant que le bruit en transpirât, de peur d'être inquiétés.

La femme du propriétaire de la ménagerie avait un enfant à la mamelle, une petite fille de cinq mois, donnant déjà les plus belles espérances, — au moins comme santé. Vers quatre heures de l'après-midi, la mère allaitait son enfant tout en se promenant le long des cages des animaux.

Devant la cage du lion, elle fut interpellée par un garçon de la ménagerie, relativement à un détail de service. Par on ne sait quel hasard ou quelle négligence, les emplettes de

viande pour la nourriture des dangereux pensionnaires n'avaient pas été faites en quantité suffisante. Il ne restait plus rien pour le lion qui, sentant l'odeur du sang ou des charognes distribuées à ses compagnons de captivité, et voyant qu'on ne lui donnait rien, s'impacientait, se promenait effrayant dans sa cage, et rugissait comme au désert, en passant ses pattes à travers les barreaux.

Pour répondre à l'interpellation de l'employé, la mère se retourna. La jupe de sa robe ballonna un peu, assez pour que le lion, excité par les senteurs s'exhalant des cages voisines, et disposé à saisir tout ce qui pouvait se trouver sous ses griffes, accrochât l'étoffe à sa portée.

La mère, se sentant arrêtée, fit un brusque mouvement pour se dégager, en se baissant un peu et faisant presque face à l'animal; mais le recul n'avait pas été assez rapide. Le lion lâcha la robe qu'il avait déchirée, reposa la patte gauche sur le plancher de sa cage, et, d'un mouvement plus prompt que l'éclair, de la patte droite saisit l'enfant qu'il attira à lui, le fit passer à travers les barreaux, avant que la mère affolée eût le temps de lui disputer sa proie.

La pauvre femme remplit la loge de ses cris, eut le courage tout maternel d'essayer d'arracher son enfant à la bête féroce qui lui avait déjà dévoré la moitié de la tête. On accourut, mais trop tard. On ne put voir que du sang, des lambeaux de chair mêlés à des lambeaux d'étoffe, et l'animal menaçant, aux yeux terribles, broyant les os de l'enfant qu'on entendait craquer sous sa puissante mâchoire.

Il n'y avait rien à espérer; on se borna à emporter la mère loin de cet horrible spectacle, et à lui donner les soins que réclamait son état, car elle fut bientôt prise d'une crise nerveuse.

Son mari avait, dans sa douleur, plus de force et surtout plus de colère. Il prit un fusil et se dirigea vers le lion, vers le tombeau de son enfant, et d'une balle bien ajustée il étendit l'animal raide mort.

Quant à la mère, après qu'on eut un peu calmé ses nerfs, on reconnut qu'elle était folle.

On fut obligé d'éloigner son fils aîné, son enfant unique maintenant, âgé de deux ans et demi. Dans sa démence, bien qu'elle ne fût aucunement atteinte de la rage, elle ne cherchait qu'à le mordre comme pour le dévorer!

Le soir, à la porte, la grosse caisse faisait plus de vacarme que jamais pour couvrir les cris déchirants de la mère que le public aurait entendus, qui auraient pu l'écartier de la ménagerie; et le malheureux forain avait besoin de la recette du soir!

Dans la nuit, il pliait bagage et partait, de peur que, le bruit de cette affreuse tragédie ne

s'étant répandu, on ne l'inquiétât, tout innocent qu'il était. Mais on sait que la plupart de ces gens ne se rendent pas un compte exact de tout ce qui est police et justice.

Voilà pourquoi du jour au lendemain, dit le *Journal du Loiret*, la ménagerie a disparu de notre champ-de-foire.

C'est du moins ce qu'on raconte à Orléans.

— Le Jardin d'acclimatation du bois de Boulogne vient de s'enrichir de plusieurs animaux intéressants.

Dans le nombre, il faut citer particulièrement deux éléphants provenant d'Abyssinie, et qui ont à peu près la taille d'un grand cheval. Ces éléphants, extrêmement doux et faciles à conduire, sont promenés chaque jour par leurs cornacs dans les allées du Jardin, et il est même question, dit-on, de permettre aux enfants des visiteurs d'user de ces nouvelles et nullement dangereuses montures pour faire une promenade dans l'établissement.

— Lamartine, assure-t-on, a laissé des mémoires dont le premier volume paraîtrait prochainement à la librairie Lacroix, sous ce titre : *Une voix d'outre-tombe*.

#### On lit dans le *Journal officiel* :

Le CRÉDIT RURAL DE FRANCE, tel est le titre sympathique qui attire l'attention et invite à lire une notice qui vient de paraître.

Jusqu'à présent, aucune institution générale de crédit n'a été fondée pour satisfaire d'une façon spéciale et exclusive aux besoins de l'agriculture. Cependant les intérêts ruraux réclament hautement une institution de ce genre.

Le chiffre de la dette hypothécaire rurale, qui s'élève à plus de dix milliards d'après les statistiques officielles, en est une preuve éloquente.

Une large place est donc vacante. Cette place va être occupée, et le CRÉDIT RURAL DE FRANCE sera l'auxiliaire indispensable des comices et de toutes autres associations agricoles.

Le système de la Compagnie est d'une simplicité remarquable. Le CRÉDIT RURAL DE FRANCE va transformer la dette actuelle et se substituer aux parties entre lesquelles elle est établie. Il se pliera aux usages des emprunteurs ruraux, et remplacera, dans la main du prêteur, le contrat notarié, direct et gênant, par une lettre de gage qui le mobilise et lui conserve les mêmes garanties spéciales, jointes à l'exactitude de paiement et à la facilité de transmission des valeurs de bourse.

De nombreuses succursales, sociétés indépendantes elles-mêmes, faciliteront les opérations hypothécaires, feront pour leur compte les prêts chirographaires aux agriculteurs, et aideront à l'organisation des entreprises locales d'intérêt agricole.

Aidé de ces auxiliaires multiples, puissants et gratuits, le *Crédit rural de France* marchera rapidement dans la voie qu'il s'est tracée et

jamais... La place que j'occupais au foyer, vous me l'avez prise!... le peu d'amour que me donnait ma mère, vous me le dérobez lentement!... ma part d'héritage, vous me la volez!

— Tais-toi, frère, dit Aubin en s'avançant.

— Depuis quand me donnes-tu tes ordres?

— Depuis que j'ai l'âge d'un homme.

— Tu es le cadet, tu n'es rien?

— Devant mon père, oui; mais en face de toi, non! Près d'elle nous restons égaux. Je ne veux pas, entends-tu, que tu lui redemandes si elle t'aime, ni que tu lui répètes que tu la hais!

— Oui, je la hais! murmura Yves sourdement, et elle n'est pas la seule...

— Ne pleurez pas, Armelle, reprit Aubin, vous n'occupez ici la place de personne, ma chère fille. Notre père et notre mère ont assez de cœur pour nous aimer tous, et d'argent pour nous faire riches... Yves est heureux d'avoir pu vous sauver la vie, je sacrifierais mon bonheur pour vous voir heureuse.

— Parlez! dit Yves.

— Je vous en supplie, s'écria Armelle en joignant les mains, si vous m'aimez, si vous êtes pour moi de véritables frères, ne vous détestez point et n'échangez pas de rudes paroles... Je serais trop triste de semer la désunion ici... Yves, Aubin, tendez-vous la main, pre-

nez les miennes, et ne faisons tous dans cette chère maison qu'un cœur pour nous aimer...

— « Armelle! si tu savais... » balbutia Yves.

Il croisa les bras sur la table et ne dit plus rien.

Aubin quitta la salle.

Au bout d'un quart d'heure de silence, Armelle toucha légèrement l'épaule du jeune homme.

« Si je savais quoi? demanda-t-elle.

— Ah! je ne peux pas le dire, vois-tu... Je sais bien lutter contre un loup, mais je m'explique mal... Et puis, j'ai la voix dure et ton parler est si doux, à toi; on dirait une musique... Il y a des instants où il me remue le cœur d'une façon que je suis comme ivre... Tout-à-l'heure, tu viens de dire : *Si je savais quoi?* je me suis senti la sueur au front; et quand j'ai plongé mon bras dans la gueule du loup, je n'ai eu ni faiblesse ni peur... Je te déteste! je te fuis! je t'insulte et je te voudrais morte! mais tout cela c'est mon grand malheur! Tu m'as encharmé... et je suis comme une bête fauve avec des instincts de carnage; et pourtant, le loup brouterait de l'herbe à tes pieds, si tu le voulais... Tu ne me comprends pas, Armelle... mon langage est, comme mes cheveux, emmêlé, sauvage... Que faut-il donc faire et dire pour te prouver que je t'aime?...

— Me parler doucement, Yves, comme vous faites à cette heure; ne plus maltraiter Aubin, devenir bon

pour Marthe, respectueux pour votre père, et quand vous rencontrerez le coupeur de paille sur la route, ne pas lui jeter la pierre du scandale.

— Et tu m'aimeras, Armelle?

— De tout mon cœur, répondit la jeune fille.

— Ah! je suis heureux! heureux d'être blessé, déchiré, de sentir mon sang qui coule et ma blessure qui brûle... Je me montrerai bon pour tout le monde, et à ceux qui s'étonneront de me voir changé, je dirai : C'est un miracle d'Armelle... Tiens, vois-tu, si jamais je rencontre la Gervaise, je lui crache au visage!

— Ne soyez pas plus impatient que Dieu, dit Armelle.

Quand Marthe et son mari rentrèrent, ils virent Yves et Armelle causant avec abandon.

Le jeune homme paraissait si heureux, que sa laidetude avait presque disparu.

Car il était laid, irrévocablement laid. Son front bas était surmonté de cheveux roux mal plantés. Ses sourcils buissonnaient au-dessus de deux yeux clairs, perçants, dont l'expression était le plus souvent farouche. Il était petit, court, trapu, ramassé sur lui-même. Il y avait en lui du taureau et du tigre. Il effrayait et en paraissait content. Les jeunes filles le fuyaient, les enfants en avaient peur. Ses poings étaient formidables, sa force herculéenne. Sombre, jaloux, envieux, il

voyait toute chose par son côté mauvais. Ses tendresses mêmes étaient alliées à la haine et à la colère. Ce qu'il aimait, il l'eût voulu tout à lui, sans partage.

Enfant, depuis le jour où la fille au coupeur de paille avait pansé la blessure de Maclou, il avait détesté la pauvre créature inoffensive. Lorsque Marthe et Patriarche l'adoptèrent, la haine prit des proportions énormes dans l'âme d'Yves. Il la manifesta de mille manières; elle répondit par des sourires, des prévenances, des bontés d'ange et de sœur... Rien n'y fit!

Mais un jour, traversant le village pour aller chez Machecoul, il entendit deux fils de fermiers qui disaient :

« C'est la fine fleur de Saint-Aubin, pas vrai? »

— Et je voudrais bien être celui qui la mènera à l'église.

— Mignonne comme pas une! et douce, et affable, et bonne à tous! Je ne sais point si elle aura une dot; mais qu'elle consente à enrichir ma ferme, et je serai le plus fier métayer du pays.

— Tu l'aimes?

— Depuis Noël.

— Et tu ne dis rien?

— Je n'ose pas!

— Je l'aime aussi », ajouta l'autre fermier.

Tous deux se tendirent la main.

réalisera des bénéfices très importants.

La dette sur laquelle va opérer le *Crédit rural* s'élève, en effet, à 10 ou 12 milliards. Admettant qu'avec le concours de ses deux ou trois cents bras étendus sur toute la France, le *Crédit rural* ne transforme que le dixième, de cette dette, ce qui est inadmissible, un avantage de 50 cent. 0/0 (le *Crédit foncier* perçoit 60 cent.) lui donnera un produit annuel de 6 millions, qui s'augmentera de l'intérêt du capital lui-même et du produit peut-être aussi considérable de ses autres branches; il n'est donc pas utile de chercher des comparaisons pour chiffrer les bénéfices réservés à cette entreprise.

La composition de son conseil, le soin que mettent les fondateurs à classer les actions dans le public et à éviter ainsi les agissements prématurés de la spéculation, sont autant de gages de succès; on peut donc le dire hautement: le *CRÉDIT RURAL DE FRANCE* est l'une des plus belles créations de notre époque, et cette institution nationale est appelée à jouer un rôle important dans l'avenir de la France.

L'agriculture ne pouvait désirer un plus puissant auxiliaire, les capitalistes ne sauraient trouver un placement plus sûr et plus avantageux.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Mercredi dernier, la nommée Perrine Dubreuil, âgée de 55 ans, journalière, domiciliée à Rou-Marson, est tombée à l'eau dans le lavoir de la commune, où elle était momentanément seule et occupée à laver une lessive. Elle a été retirée presque aussitôt, et malgré les soins qui lui ont été prodigués, on n'a pu la ramener à la vie.

Cette pauvre femme était épileptique: il est probable que c'est une attaque de cette terrible maladie qui a déterminé sa chute dans le lavoir.

M. le général de brigade Dourelaine est chargé de l'inspection générale du génie, en 1869, des places composant le 9<sup>e</sup> arrondissement de notre région, au nombre desquelles figure celle de Saumur.

L'inspecteur d'Académie pour le département de Maine-et-Loire donne avis qu'en vertu d'une décision de M. le préfet, rendue sur sa proposition:

L'examen des candidats aux bourses impériales, départementales et communales des lycées et collèges, aura lieu à Angers, le jeudi 8 juillet prochain, à huit heures du matin, dans une des salles du lycée impérial.

Les familles des candidats doivent les faire inscrire du 15 au 30 juin courant, dans les bureaux de l'Académie, à la préfecture.

Les pièces à produire sont les suivantes:

1<sup>o</sup> L'acte de naissance de l'enfant;

2<sup>o</sup> Un certificat de bonne conduite délivré par le chef de l'établissement où le candidat a commencé ses études, s'il a suivi des cours primaires ou secondaires.

Le ministre de la guerre vient de décider que le conscrit réformé par le conseil de révision pour infirmités ou défaut de corps, ne peut, en aucune façon, être admis à occuper dans la garde mobile un emploi ou un grade quelconque.

Par une circulaire, M. le garde des sceaux a fait notifier à MM. les notaires qu'à l'avenir les héritiers d'un légionnaire ou d'un médaillé décédé, ayant joui d'une pension de retraite, étant dans le cas de réclamer à la fois les ar-rérages d'une pension sur le trésor, et d'un traitement de la Légion-d'Honneur, devront s'adresser directement aux trésoriers généraux dans les départements, auxquels il suffira de produire une seule expédition des pièces justificatives de leurs droits et qualités, le trésorier payeur devant de son côté suppléer par un *certificat* à pareille justification à faire à la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur.

On écrit d'Angers à la *Mercuriale des Halles*:

« J'ai parcouru diverses contrées du département, sur un rayon de 40 à 50 kilomètres. Je crois devoir vous informer que les belles espérances que donnaient les froments, il y a deux mois à peine, sont bien réduites aujourd'hui. Les blés sont généralement clairs, les épis très-courts, sans compter les effets nuisibles des herbes envahissantes dans beaucoup d'endroits; puis les vives chaleurs des 6, 7 et 8 courant, qui ont desséché les récoltes sur les terres élevées et de peu de fond, les variations brusques de la température (car les 16 et 17 courant nous avons des gelées très-blanches dans les bas-fonds), toutes ces causes réunies ont dû bien changer les belles espérances. Si les pluies, les orages venaient couvrir les blés dont les racines sont peu solides, il est impossible de prévoir le mal qui en résulterait; mais espérons que tout se bornera au mal déjà existant et que l'avenir deviendra meilleur. Je le désire infiniment plus que je ne l'espère. Nous n'avons pas eu d'hiver. Ce n'est pas généralement favorable aux récoltes des céréales.

### AVIS ADMINISTRATIF.

VILLE DE SAUMUR.

#### ENQUÊTE.

Le Maire de la ville de Saumur donne avis que, par suite d'une décision des membres composant le bureau de bienfaisance, ratifiée par le conseil municipal, le bureau est autorisé à aliéner un capital de rente sur l'Etat, représentatif d'une somme de 1,370 fr. destinée à faire face aux dépenses extraordinaires

occasionnées par la cherté des vivres au cours de l'année 1868;

Que, conformément aux instructions, une enquête sera ouverte au secrétariat de la mairie, à ce sujet, pendant huit jours, de dix heures à midi, à partir de lundi prochain 28 juin. — Pendant tout ce temps, M. Labiche, suppléant du juge de paix, nommé commissaire-enquêteur, recevra, au lieu ci-dessus indiqué, les observations des intéressés, sur le projet de vente dont il vient d'être parlé.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 25 juin 1869.

Le Maire, CHEDEAU, adj<sup>r</sup>.

### PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en un seul terme, payable au 15 juin, sont priées de se libérer sans retard.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Les dernières nouvelles reçues des divers points du bassin houiller de la Loire et du Gier sont relativement satisfaisantes. La tranquillité se maintient partout. L'exploitation a recommencé dans quelques puits, mais, à la vérité, sur une minime échelle.

On mande de Livourne qu'on vient d'arrêter les auteurs du meurtre de M. Ingherani et de la tentative d'assassinat dont M. de Crenneville a failli être victime.

Les deux coupables appartiennent à une nombreuse bande de malfaiteurs, et l'instruction de l'affaire prend des proportions beaucoup plus grandes qu'on ne s'y attendait.

Florence, 24 juin. — Hier, la tranquillité la plus complète s'est maintenue dans toute l'étendue du royaume.

Bucharest, 24 juin. — La nuit dernière a été arrêté un individu armé d'un fusil à deux coups, qui, selon son propre aveu, se proposait d'assassiner, pour motif politique, le ministre de l'intérieur.

L'instruction de l'affaire se poursuit.

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

## Souscription à 38,000 actions de 500 fr. du CRÉDIT RURAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME

Autorisée, par décisions des assemblées générales des 27 janvier et 31 mars 1869, déposées avec les statuts au rang des minutes de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Paris, le 28 mai, à élever son capital par l'émission d'actions jusqu'à concurrence de

Vingt millions de francs.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM.

LE GÉNÉRAL BARON DE GONDRECOURT, C. ✱, propriétaire, membre du conseil général du Lot-et-Garonne (Président).

MARQUIS DE MONTLAUR, O. ✱ vice-président du conseil général de l'Allier, membre de la Société des agriculteurs de France.

MOLL, O. ✱, professeur d'agriculture au Conservatoire des Arts-et-Métiers, membre de la Société impériale d'agriculture, administrateur de la Société des agriculteurs de France.

DU C DE MARMIER, ✱, propriétaire, député au Corps-Législatif (dernière législature).

GUIDOU, ✱, avoué honoraire, ancien président de la Chambre des avoués de la Seine.

MARQUIS DE DAUVET, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs de France.

LEVIASSOR-SERVAL, C. ✱, propriétaire, général de division.

MARQUIS DE REYNÈS, propriétaire.

BARADAT, ✱, propriétaire, membre de la Société des agriculteurs de France (Directeur délégué).

CONSEIL SUPÉRIEUR. (Quelques-uns de ses Membres.)

MM.

LARRABURE, O. ✱, sénateur, conseiller général, membre de la Commission supérieure de l'enquête agricole.

BARON MARTIN-DONOS, président du Comice agricole de Narbonne, membre de la Société des agriculteurs de France.

CHESNELONG, O. ✱, député au Corps-Législatif.

SALAMAN, président de la Société d'agriculture de l'Aude, membre de la Société des agriculteurs de France.

DE ROMEUF, C. ✱, ancien magistrat, président du conseil général de la Haute-Loire.

COMTE DE VITROLLES, propriétaire.

TEISSONNIÈRE, ✱, propriétaire, président du conseil général de la Lozère.

LOUBET, propriétaire, président du Comice agricole, membre du conseil général de Vaucluse.

COMTE DE PERCY, ✱, président de la Société d'agriculture de Semur, membre de la Société des agriculteurs de France.

FOUQUET, président de la Société des agriculteurs de Vannes.

MARQUIS DE BOURDEILLES, propriétaire.

COMTE DE DAUVET, propriétaire.

Etc., etc.

## OPÉRATIONS.

Le CRÉDIT RURAL DE FRANCE consent des prêts hypothécaires; mobilise et transforme, au moyen de ses lettres de gage, la dette hypothécaire rurale évaluée à plus de Dix Millions par les documents officiels; facilite les prêts chirographaires que de nombreuses succursales, organisées sur tous les points de l'Empire, feront à l'agriculture, et aide à la création de toutes entreprises d'intérêt agricole; travaux d'irrigation, petits chemins de fer, défrichements, dessèchements, etc., etc.

## SOUSCRIPTION.

Les actions sont de 500 francs. Elles seront toutes remboursées à 600 francs.

Aux avantages de l'action se joignent, dans ces titres, toutes les bonnes conditions de l'obligation:

1<sup>o</sup> Un intérêt de 5 0/0 leur est alloué avant tout partage et payé dans la France en janvier et juillet;

2<sup>o</sup> Ils prennent leur part à la répartition des bénéfices;

3<sup>o</sup> Leur capital, placé sur hypothèque, est remboursé à 600 francs, et l'actionnaire conserve, même après ce remboursement, une action bénéficiaire qui lui maintient ses droits sur les bénéfices et dans la propriété du fonds social.

On verse: { 50 f. par act. en souscrivant.  
75 à la répartition.

Aucun autre appel de fonds ne pouvant être fait que sur délibération du Conseil d'administration, au plus tôt dans quatre mois.

Les actionnaires ont le droit de se libérer par anticipation, et de verser le premier quart en entier en souscrivant.

Les actions libérées de moitié pourront être délivrées au porteur.

La SOUSCRIPTION publique ne sera ouverte que le 5 juillet, à Paris, au siège social, rue Scribe, n<sup>o</sup> 5.

Mais DES AUJOURD'HUI les demandes des départements accompagnées du premier versement de 50 francs, reçues par correspondance, seront classées jour par jour, et les dernières seront seules réduites.

Le Conseil d'administration aura la faculté

« J'ai même fait une chanson...

— Sur Armelle?

— Oui, et Loïc a chanté un air dessus.

Jamais je n'oublierai  
La fille au coupeur de paille,  
Jamais je n'oublierai  
La fille au coupeur de paille,  
La fille au coupeur de blé!

— Eh bien! ne vous gênez pas! vous êtes gais, vous autres! dit Yves.

— Gais, c'est selon.

— Vous chantez!

— Une manière d'être triste.

— Au fait, c'est vrai!

— Et savez-vous ce qui nous rend tristes? demanda l'auteur de la chanson.

— Non!

— Nous avons une idée de nous marier...

— Tous deux.

— Avec qui?

— Avec la même fille!

— Battez-vous à qui l'épousera.

— Nenni, faut qu'elle soit heureuse, et, partant, qu'elle devienne la femme de celui qu'elle préférera.

— C'est juste... Elle est jolie?

— Une rose de mai!

— Bah! dit l'autre amoureux, pourquoi te faire un mystère? nous sommes pris pour la petite Armelle, voilà.

— Armelle!... Mais vous disiez qu'elle était jolie...

— Comme une rose de mai! et douce! et avenante!

— Par ma foi, mes gars, vous avez de meilleurs yeux que moi, je ne m'en suis jamais douté.

— Eh bien, regarde!

— Au fait, c'est possible! elle a été si longtemps laide que je ne me suis pas aperçu du changement... Et vous l'épouseriez, vous fils de riches fermiers?

— Si elle voulait de nous!

— Essayez! dit le jeune homme avec une certaine ironie.

— Tiens, dit Hubert, entends-tu le binou de Loïc? le voilà qui joue l'air de la *Fille au coupeur de paille*.

— Loïc est un vieux fou, dit Yves.

Il s'éloigna furieux, irrité contre tout le monde, contre Loïc qui avait fait de la musique, contre Hubert qui avait fait des couplets, contre lui qui avait des yeux pour ne point voir et qui avait traité en laideron la rose de Saint-Aubin-du-Cormier!

En entrant dans la salle de la ferme, son regard chercha Armelle.

La jeune fille n'y était point. Elle revint peu après des vêpres, et, pour la première fois de sa vie, Yves l'examina attentivement, avec curiosité, presque avec souffrance.

(La suite au prochain numéro.)

Hier soir, saint Jean, je faisais sentinelle

A la porte de ta chapelle.

Les fleurs, l'encens embaumaient le saint lieu;

Du Ciel, je ne sais quel bel ange

Y chantait les gloires de Dieu.

De l'harmonieuse phalange

Le plus suave des séraphins

A-t-il des accents plus divins?

Saint Jean le sait, mais je l'ignore.

Ce matin, pour l'entendre encore,

Au saint temple je suis allé:

Le bel ange était envolé.

de clore la souscription dès qu'il jugera qu'elle a atteint une somme suffisante, conformément aux délibérations ci-dessus relatées.

Envoyer 50 francs pour chaque action, en espèces ou mandats sur Paris, ou verser des fonds dans l'une des succursales de la Banque de France, au compte de M. Baradat, directeur du Crédit Rural de France.

Donner exactement ses noms, prénoms, adresse, et le nombre d'actions souscrites.

### CRÉDIT FONCIER SUISSE

Le coupon des obligations de l'Emprunt de 50 millions 3 pour 0/0 de la SOCIÉTÉ DU CRÉDIT

FONCIER SUISSE, échéant le 1<sup>er</sup> juillet 1869, est payé dès à présent dans les Bureaux de la Société.

AU SIÈGE SOCIAL, rue du Rhône, 22, à GENÈVE;

AU SIÈGE ADMINISTRATIF, rue Scribe, 3, à Paris.

Le 2<sup>e</sup> tirage au sort des dites obligations aura lieu, en séance publique, à GENÈVE, le 20 juillet prochain. (234)

Nous appelons d'une manière spéciale, l'attention des lecteurs sur les PRIMES GRATUITES EXCEPTIONNELLES offertes aux abonnés de l'Uni-

vers illustré. L'abonnement ou le renouvellement pour un an donne droit au souscripteur à faire prendre gratuitement dans les bureaux de l'Univers illustré, l'une des quatre primes suivantes, à son choix :

1<sup>o</sup> Un abonnement d'un an, soit au journal les Bons Romains, soit au Journal du Jeudi; soit encore deux volumes brochés de l'un ou l'autre de ces journaux qui paraissent deux fois par semaine avec de belles illustrations et publiant les meilleurs romans des auteurs contemporains les plus célèbres;

2<sup>o</sup> Deux volumes, c'est-à-dire une année de la collection de l'Univers illustré (du tome I à XI); ou bien un semestre, soit un volume de la pé-

riode qui suit jusqu'à ce jour, l'Univers illustré ayant doublé sa publicité à partir du tome XII.

3<sup>o</sup> Les Chefs-d'œuvre de la gravure moderne, superbe album du prix de 20 fr. en librairie, 56 magnifiques planches in-folio, avec texte descriptif, riche reliure avec fers spéciaux;

4<sup>o</sup> Les Chefs-d'œuvre du théâtre moderne, deux beaux volumes composés des pièces les plus célèbres représentées depuis vingt ans sur les théâtres de Paris. — Voir dans le numéro de l'Univers illustré du 12 juin les PRIMES GRATUITES afférentes aux abonnements ou renouvellements de six mois.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## L'Écho Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le 5 juin 1869, contradictoirement entre la dame Marie Anger, épouse du sieur Louis Goupil, meunier, demeurant au moulin de Batreau, commune du Vaudelnay-Rillé; cette dame résidant chez son père, au Vaudelnay-Rillé, ayant M<sup>e</sup> Beaurepaire pour avoué constitué;

Et le sieur Goupil, sus-nommé, ayant M<sup>e</sup> Labiche pour avoué constitué;

Il résulte :

Que cette dame a été séparée de corps et de biens d'avec son mari, ledit sieur Goupil.

Dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le 25 juin 1869. (255) BEAUREPAIRE.

### A VENDRE A L'AMIABLE,

1<sup>o</sup> UNE MAISON, à Saumur, place du Petit-Thouars, faisant l'encoignure de la rue du Portail-Louis et de la rue de la Petite-Douve;

2<sup>o</sup> UNE CAVE EN ROC, située au Petit-Puy, nommée la Cave-Gondouin;

3<sup>o</sup> UNE MAISON DE MAÎTRE, au Clos-Bonnet, avec jardin y adossé, cave à côté;

4<sup>o</sup> Et 32 ares 58 centiares de VIGNE, au canton des Landes, commune de Saumur.

S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur, place de la Bilange, successeur de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME. (256)

### A VENDRE A L'AMIABLE,

LA FERME DE LA CANTINIÈRE

Commune de Villebernier, exploitée par le sieur Durandeau.

Consistant en maison d'habitation et d'exploitation et 2 hectares de terre environ.

Grandes facilités de paiements.

S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur, place de la Bilange, successeur de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME. (257)

### A VENDRE A L'AMIABLE,

UN MORCEAU DE VIGNE ET TERRE, de 67 ares 50 centiares environ, au Clos-du-Pont-Fouillard, commune de Bagnaux, joignant d'un côté M. Kaiser, Adolphe, d'autre côté M. Kaiser-Lecomte, devant un chemin et par derrière M. Taveau.

S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur, place de la Bilange, successeur de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME. (258)

### A VENDRE A L'AMIABLE,

MAISON ET JARDIN, Situés à Saumur, rue du Petit-Mail, joignant MM. Robin, Reynault, M. Chesneau et M<sup>me</sup> Daburon.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve DOMERGUE, qui occupe la maison, ou à M<sup>e</sup> LAUMONIER. (259)

### A VENDRE A L'AMIABLE,

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise. S'adresser à M. Rivaud. (68)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Villebernier, au milieu du bourg,

Avec vastes dépendances, servitudes, cour et jardin; le tout d'une contenance d'environ onze ares, susceptible d'être aisément divisé et présentant toutes facilités pour construire.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Royale, à l'angle du pont Cessart et du quai du Gaz, comprenant deux grandes caves à loger au moins 300 pièces de vin, deux boutiques, douze chambres, écurie, remise et cour.

S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD. (255)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### A VENDRE

Un Jardin, avec Maison d'habitation, situé à Saumur, rue des Saulaies, n° 8, contenant un hectare environ.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LAUMONIER. (215)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouillard,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. (161)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

### A VENDRE A L'AMIABLE,

UN TERRAIN

Situé à Saumur, rue de la Fidélité, ayant 41 mètres de superficie, joignant vers levant la rue de la Fidélité sur une façade de 10 mètres 50 centimètres, vers nord M. Bodin, propriétaire de ce terrain, vers midi M<sup>me</sup> veuve Maupoint et au couchant M. Gautier.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> LEROUX notaire. (180)

### A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise. S'adresser à M. Rivaud. (68)

Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.

### VENTE SUR BAISSE DE MISE A PRIX DE BIENS DE L'ÉTAT

ANCIEN HOTEL BOUTET A SAUMUR.

Le public est prévenu que le lundi 12 juillet 1869, à midi, en l'hôtel de la Sous-Préfecture à Saumur, devant M. le Sous-Préfet, délégué par M. le Préfet, en présence de M. le Chef de bataillon commandant le Génie à Saumur, il sera procédé, sans adjudication préparatoire, à la vente aux enchères, en un seul lot, des immeubles non affermés dépendant de l'ancien hôtel Boutet, situés rue de la Petite-Bilange, n° 12, à Saumur, et comprenant, SAVOIR :

Un grand bâtiment à deux étages donnant sur la rue de la Petite-Bilange;

Un jardin, cour et dégagements attenants au bâtiment et s'étendant jusqu'au quai de l'École de cavalerie.

Le tout d'une superficie de 1,455 mètres carrés environ.

La mise à prix est fixée à 28,000 francs.

Le cahier des charges, le plan des lieux, le procès-verbal d'estimation, sont déposés dans les bureaux de la Sous-Préfecture et au bureau des Domaines, où l'on pourra en prendre connaissance.

Le Receveur des Domaines, PARISOT. (250)

### A VENDRE A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure, entre les Bains et la Caisse d'épargne, avec sortie sur la rue du Marché-Noir, joignant MM. Rivaud et Normandine.

Cette maison, divisée en deux habitations distinctes, contient plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; beaux greniers au-dessus, deux caves, cour, pompe, etc.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire.

### A LOUER APRÈS DÉCÈS,

UN BEL HOTEL, Situé ville de Cholet, près la gare des voyageurs.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve FERCHAUD, qui exploite l'hôtel, ou à M<sup>e</sup> HANOTEAU, notaire. (251)

### A LOUER

MAISON A LOUER PRÉSENTEMENT,

AVEC JARDIN, ÉCURIE, REMISE, Rue du Palais-de-Justice. S'adresser à M. NANCEUX. (104)

### A LOUER PRÉSENTEMENT,

Rue de la Chouetterie, 7, MAISON, avec jardin, écurie et remise, occupée par M. le capitaine de la Laurancie.

S'adresser à M<sup>e</sup> Emile LEROUX, notaire. (247)

### M. SICARD, M<sup>in</sup> - DENTISTE A ANGERS,

Informe le public qu'il sera à Saumur le 1<sup>er</sup> juillet, et qu'il continuera d'y venir tous les mois, à la même date.

Il sera descendu à l'hôtel BUDAN.

### M. EDMOND, COIFFEUR AU MANS,

Demande des ouvriers.

### AVIS AUX PÊCHEURS.

Au moment de l'ouverture de la pêche, il n'est pas inutile de rappeler aux pêcheurs que M. NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean, est le seul dépositaire de l'appât du célèbre pêcheur Suédois Skolfeld, appât dont beaucoup de personnes connaissent les propriétés pour attirer le poisson.

Prix 0 fr. 75 c. (246)

### A LOUER PRÉSENTEMENT,

DEUX PORTIONS DE MAISON avec écurie, rue Haute-Saint-Pierre, joignant la maison de Fos.

S'adresser à M. GIRARD père.

### ART DENTAIRE.

Le docteur Belmant, dentiste à Paris, grande rue des Batignolles, n° 11, se rendra prochainement à Saumur.

Ancien interne des hôpitaux, ex-prosecteur d'anatomie, dentiste de la maison municipale de santé de Paris, de l'École impériale des mines, du collège municipal de Chaptal, et des principales communautés et établissements d'éducation de la capitale, le docteur Belmant peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que depuis dix ans qu'il pratique la prothèse dentaire, il ne connaît pas un seul de ses clients qui soit en possession d'une pièce ou appareil dentaire artificiel dont il ne se serve parfaitement pour la mastication.

L'époque précise, ainsi que la durée de son séjour ne pouvant être fixés d'avance, M. Belmant engage les personnes qui désireraient le consulter pour ce qui concerne son art, et notamment pour la pose des dents artificielles, à lui écrire d'avance à son Cabinet, ou à l'Hôtel de Londres, où il descendra désormais. (165)

### BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant. BOURSE DU 24 JUIN. BOURSE DU 25 JUIN.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	70 12	»	»	70 20	»	08
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	102	»	»	102	»	»
Obligations du Trésor. . . . .	490	»	»	488 75	»	1 25
Banque de France. . . . .	2885	»	»	2890	»	5
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1580	»	»	1580	»	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	407 50	»	»	407 50	»	»
Crédit Agricole. . . . .	647 50	»	2 50	647 50	»	»
Crédit industriel. . . . .	645	»	2 50	645	»	»
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	245	»	»	240	»	5
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	703 75	»	1 25	705	»	1 25
Orléans (estampillé). . . . .	922 50	»	»	921 25	»	1 25
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1092 50	»	1 25	1092 50	»	»
Est. . . . .	578 75	»	»	576 25	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	942 50	1 25	»	940	»	2 50
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	623 75	»	2 50	621 25	»	2 50
Ouest. . . . .	580	»	»	578 75	»	1 25
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1487 50	2 50	»	1485	»	2 50
Canal de Suez. . . . .	540	»	7 50	538 75	»	1 25
Transatlantiques. . . . .	280	»	1 25	280	»	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	56 45	»	»	56 50	»	05
Autrichiens. . . . .	766 25	»	1 25	765	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	568 75	»	5	510	»	1 25
Victor-Emmanuel. . . . .	»	»	»	»	»	»
Romains. . . . .	55	»	2	55	»	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	315	»	5	312 50	»	2 50
Saragosse. . . . .	74	»	1	74	»	»
Séville-Xérés-Séville. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord-Espagne. . . . .	57	»	»	56	»	1
Compagnie immobilière. . . . .	103	»	50	102 50	»	50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	348	»	»	348	»	»
Orléans. . . . .	337 50	»	»	338	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	335 50	»	»	336	»	»
Ouest. . . . .	334	»	»	335 50	»	»
Midi. . . . .	333 25	»	»	334	»	»
Est. . . . .	330	»	»	330	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18 LE MAIRE,